



CHARTRE COVID

Cette charte s'applique à compter du 4 septembre 2021. Elle pourra être mise à jour selon les directives en vigueur au moment de l'accueil.

Les responsables d'ateliers (R.A) ont élaboré cette charte. Ils se sont engagés à l'appliquer. Cette charte est à destination des participants (ou parents si mineur) aux ateliers Fanabriques. En s'inscrivant (ou leur(s) enfant(s)), ils adhèrent à la présente charte et en acceptent l'intégralité des points.

Accueil sur site :

L'accueil se fait à l'extérieur de la salle (hors du bâtiment).

Toutes les personnes souhaitant pénétrer dans le bâtiment (participant ou accompagnateur) de 18 ans et + (12 ans à partir du 1/10/21) présentent au R.A leur passe sanitaire (découvrez la procédure passe sanitaire/Fanabriques en page 2 de cette charte). Après le contrôle et avant d'entrer dans le bâtiment chacun porte son masque (norme covid).

L'âge minimum pour participer aux ateliers est de 6 ans.

Selon les installations proposées dans les locaux, les enfants se lavent les mains (eau + savon ou gel hydro) et se les sèchent (serviette papier jetable) soit avant d'entrer dans la salle, soit dans la salle (si possible).



Généralités :

Le nombre de participants par atelier est limité et défini par les R.A. selon les normes et textes en vigueur.

Pendant l'atelier, chaque enfant a la possibilité de se déplacer pour échanger mots ou pièces avec d'autres enfants. Nous tiendrons également compte des prescriptions des organismes qui nous mettent à disposition des locaux.

Sur les mêmes normes établies par Lego dans sa Lego House, les éléments utilisés lors d'un atelier seront rangés en caisse et mis en 'quarantaine' au minimum pendant 36 heures.

Si l'enfant présente des signes de maladie (fièvre) dans les 4 jours précédant l'atelier, il est demandé aux parents de ne pas le déposer. En cas de suspicion de covid après l'atelier il est demandé aux parents de prévenir rapidement Fanabriques.



Déroulé des ateliers :

Le déroulé proposé avant la période covid reste en place.

Nous insérons un lavage des mains entre chaque partie.

1/ kit : Le R.A propose selon son souhait un Kit pédago-brique à l'entame de l'atelier. Certains kits sont composés de modules individuels, d'autres sont composés de modules 'communs' c'est-à-dire que les pièces le composant sont communes aux participants. Ils touchent à tour de rôle les mêmes pièces.

=> Lavage des mains

2/ pause gouter ou pause sans gouter : Le gouter peut être proposé ou non au choix du R.A. S'il n'est pas proposé, l'information sera précisée en partie calendrier. Durant le gouter, les enfants respectent la distanciation minimum. Les biscuits/gâteaux en emballage individuel sont privilégiés. Les boissons en bouteille seront distribuées en gobelet par le R.A.

=>Lavage des mains

3/ Vrac : le vrac est disposé sur les tables en un tas unique.

Fin de l'atelier :

Dans le cadre d'un atelier minifig, le R.A réuni, à l'heure de fin d'atelier, les enfants et les accompagne sur le lieu d'accueil ou les parents attendront.



Contrôle Passe sanitaire – procédure Fanabriques.

Une seule personne effectue le contrôle pour Fanabriques.

Il s'agit du responsable d'atelier qui est inscrit en animateur 1 sur la feuille de présence.

Il imprime ou génère la liste de présence des participants la veille ou le jour même.

Sur cette liste figure l'âge de chaque inscrit.

Jusqu'au 30 septembre, le passe sanitaire est demandé aux présents de 18 ans et +

à partir du 1^{er} Octobre, le passe sanitaire est demandé aux présents de 12 ans et +

Le responsable d'atelier (animateur 1) est obligatoirement en possession d'un passe sanitaire valide le jour de l'atelier et pourra le présenter, le cas échéant, sur place aux autorités.

Le contrôle doit s'effectuer à l'extérieur de la salle (du site s'il s'agit d'un complexe sportif par exemple)

On demande aux participants d'être sur le site au plus tard 5 minutes avant l'heure de début.

En cas de retard et selon la configuration des lieux, il est possible que le retardataire ne puisse assister à l'atelier.

En fonction du lieu qui reçoit, le contrôle du passe peut être réalisé par le propriétaire du lieu (exemple : musée du jouet à Colmar)

Dans les autres cas, le responsable d'atelier doit gérer le contrôle.

Il utilise son smartphone pour scanner les QR codes.

Il doit contrôler toute personne qui souhaite se rendre dans le local (également le parent qui ne souhaiterait qu'accompagner son enfant jusqu'à la salle) à savoir, les participants selon l'âge mais aussi les animateurs ou responsables bis.

Si le passe s'active vert, le responsable vérifie l'âge et le sexe liés au passe. Si doute, il peut refuser l'entrée au porteur.

En cas de soucis (le participant ou un parent force l'entrée par exemple) le responsable appelle la gendarmerie ou la police (pensez à vous noter ce numéro sur la fiche de présence)

Pour la fin de l'atelier, le responsable regroupe les participants et les accompagne à l'extérieur du lieu (il aura prévenu les parents au préalable que l'atelier se termine à cet endroit)